



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20151006-580-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2015

Séance du : 6 Octobre 2015
Compte rendu affiché le : 9 octobre 2015
Date de la convocation : 25 septembre 2015

Nombre de délégués : 34
En exercice : 34
Présents : 23
Votants : 23

Nombre de délégués concernés : 34
En exercice : 34
Présents : 23
Votants : 23

Présents:

CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Charbonnier A, Demmelbauer P, Lebreton L, Laffont J,

CCFL : Bonnier D, Charbonnier G, Mr Gonon P, Thizy B, Rousset L

CCHL: Moralès P, Murigneux P, Villard P, Rizoud M

SEM : Mme Bussière L, Gandilhon M

SIE A :

Autres communes : Dumas C, Gonon P, Blanchon P F, Barcet S, Viricel A, Mme Biguet S, Rousset

Excusés : Mme Janvier Cassandre, Duboeuf P, Gassiloud T, Deshayes S, Dubois G, Vincent G, Soleymieux B, Barcet G

Secrétaire de séance : Villard P

N°580 Adhésion à un fond de formation pour les agents du SPANC

Monsieur le Président explique que le SPANC doit cotiser à un organisme de formation pour les deux techniciens du SPANC qui sont en contrat de droit privé et qui n'ont donc pas droit aux formations gratuites du CNFPT. Pour régulariser cette situation le Spanc doit adhérer à OPCALIA qui est l'organisme de formation pour les agents relevant de la convention collective du personnel « eau et assainissement ».

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent la décision modificative présentée ci-dessus. Ont signé au registre tous les membres présents. Copie conforme au registre.

Fait à Saint Galmier
Le 6 octobre 2015

Le Président
Jean Yves Charbonnier